

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 1/30

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion: 05 décembre 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

<u>Présents</u>: MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – SILLARD – PETIT – HERAULT – DESAINTJEAN (remplace GENESTE).

Absents: Mme Anne-Laure GONCALVES (Référente Administrative) - M. ECOBICHON - GENESTE.

<u>Référent Administratif</u>: Geoffrey SAVIGNAT.

INFO: Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT: La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION:



Référent Terrain Synthétique et Eclairage Vincent GUICHARD (33)

Mail: vincent.guichard33@free.fr Portable: 06 13 70 69 16



<u>Référent Eclairage</u> Jean-Jacques PETIT (79)

Mail: jj.petit@orange.fr
Portable: 06 08 80 72 31

Glossaire:

<u>CFTIS</u>: Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives <u>CRTIS</u>: Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives <u>CDTIS</u>: Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

<u>AOP</u> : Arrêté d'Ouverture au Public / <u>PV CDS</u> : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 2/30

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101

Cette installation est classée au Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

La commission prend connaissance du **Rapport d'Essais (LABOSPORT)** du **06/10/2023** de la pelouse naturelle fourni par le propriétaire de l'installation.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

DIGNAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 161190101

Cette installation était classée au Niveau T5 jusqu'au 15/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents fournis :

- Rapport de Visite du 26/10/2023 (J. BUERGO).

Elle confirme le classement de cette installation au Niveau T5 PN jusqu'au 05/12/2033.

AIGRE - STADE DES POMMERIES 2 - NNI 160050102

Cette installation était classée au Niveau A8 jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 du propriétaire.

Elle confirme le classement de cette installation au Niveau Foot A8 jusqu'au 05/12/2033 (Date commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 3/30

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 4/30

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AUZANCES – STADE PAUL VOZELLE – NNI 230130101

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 01/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** du propriétaire et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 30/08/2023 (T. ECOBICHON).

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 5/30

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

SARLAT LA CANEDA - PLAINE DE JEUX DE LA CANEDA 1 - NNI 245200101

Cette installation était classée au Niveau T3 PN jusqu'au 14/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau T3 PN** du propriétaire et des éléments fournis :

- Rapport de Visite du 08/11/2023 (P. BARRIERE),
- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/11/1997 (720 personnes en tribune, 3000 personnes en pourtour),
- Plan des vestiaires.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

SAINT PARDOUX LA RIVIERE - STADE FRANCIS DUBUISSON - NNI 244790101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 13/12/2027.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire du 17/05/2023 pour la réfection de la pelouse naturelle, l'agrandissement de l'aire de jeu, la réfection de la sécurisation de l'aire de jeu et mise en place d'un système d'arrosage pour un Niveau T5 PN et des éléments fournis :

- Plan de Masse de l'installation mentionnant ses nouvelles dimensions : 105x65 m (contraintes foncières),
- Plan d'implantation du système de drainage,
- Plan d'implantation des arroseurs,
- Fiche technique des arroseurs mobilisés (RAINBIRD ; portée 23ml à 5,5 bars),
- Plan de sécurisation de l'aire de jeu mentionnant l'obstruction de la visibilité sur hauteur 2 m au droit des 20m centraux.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour la réfection de la pelouse naturelle, l'agrandissement de l'aire de jeu, la réfection de la sécurisation de l'aire de jeu et mise en place d'un système d'arrosage naturelle pour un Niveau T5 PN.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

BASSILLAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 240260101



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 6/30

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire du **27/11/2023** concernant la **création d'un club-house** et des éléments fournis :

- Plan de Masse,
- Plan coté du club-house (présence d'un point d'eau),

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour les travaux de création d'un club-house.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LA ROCHE CHALAIS – GYMNASE JEAN ZAY – NNI 243549901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire en **Niveau Futsal4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 16/11/2023 (J. COUPLET),
- Plan de masse de l'installation,
- AOP du 27/09/2005,
- PV de la Commission de Sécurité du 18/03/2023 (336 personnes debout).

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SIORAC - STADE MUNICIPAL - NNI 245380101

La commission prend note de la sécurisation de l'aire de jeu à venir et des éléments fournis par le propriétaire de l'installation (mairie) :

- Délibération du Conseil municipal du 22/09/2023,
- Plan de Masse de l'aire de jeu comprenant la sécurisation prévue.

Elle confirme que le plan fournis est conforme au cahier des charges et Règlement des Terrains FFF

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

MERIGNAC - STADE ROBERT BRETTES 1 - NNI 332810101 (CFTIS DU 23/11/2023)

Cette installation était classée au Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2023.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 23/11/2028.

LE TAILLAN MEDOC - STADE LE PALIO 1 - NNI 335190101 (CFTIS DU 23/11/2023)

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/07/2028.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/07/2028.

1.3. Changements de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 7/30

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LE TEICH – PARC DES SPORTS 3 – NNI 335270203

Cette installation n'était pas classée. **Date de mise en service :** 09/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire en **Niveau T5 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/11/2023 (V. GUICHARD) / Vestiaires déjà existants,
- AOP du 14/04/1999 (470 personnes en pourtour, 230 personnes en tribune),
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 09/05/2024 date limite)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN PROV** jusqu'au **09/05/2024** (Date de la mise en service). Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 3 – NNI 332360103

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en **Niveau T6 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite du 02/10/2023 (Vincent GUICHARD),
- PV de la Commission de Sécurité du 15/12/2009 (150 personnes en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des travaux de remise en conformité de l'installation (réduction de la largeur de l'aire de jeu) effectués par le propriétaire et des éléments présentés :

- Rapport de la Levée de la non-conformité majeure du 28/11/2023 (V. GUICHARD).

Elle constate néanmoins la non-conformité mineure suivante :

- Si le public est admis derrière les bancs de touche, la protection de l'aire de jeu ne doit pas être interrompue au niveau des bancs de touche. La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1 m derrière ces abris (Art 3.9.5).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S prononce le classement de l'installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/12/2033**.

PAREMPUYRE - COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 - NNI 333120101

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN Provisoire jusqu'au 25/03/2024.

Date de mise en service : 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 14/10/2023 (LABOSPORT) : conformes.

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2033 (Date de mise en service).

PAREMPUYRE - COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 - NNI 333120102

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 25/03/2024.

Date de mise en service : 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 14/10/2023 (LABOSPORT) : conformes.

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 25/03/2024 (Date de mise en service).

2.3. Changements de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 8/30

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

CARBON BLANC - STADE GERARD HALET - NNI 330960202

Cette installation est classée au Niveau T5 jusqu'au 12/05/2033.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire de l'installation du 20/11/2023 pour **les travaux d'aménagement du bloc vestiaire et la création** d'un club-house et des éléments fournis :

- Lettre d'intention du propriétaire,
- Plan de Masse,
- Plan du bloc vestiaire existant,
- Plan du Projet.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour les travaux d'aménagement du bloc vestiaire et la création, sous condition que le flux public ne puisse croiser le flux acteurs du jeu (joueurs et officiels) durant les rencontres officielles.

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDE – NNI 335400101

Cette installation est classée au Niveau T5PN jusqu'au 12/05/2033.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire de l'installation du 19/02/2023 pour la création d'un bloc vestiaire en vue d'un Niveau T4 PN et des éléments fournis :

- Notice descriptive,
- Plan de Masse,
- Plan de situation,
- Plan de coupe,
- Plan côté du bloc vestiaire.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable la création d'un bloc vestiaire en vue d'un Niveau T4 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

VILLENAVE D'ORNON – GYMNASE PIERRE BROSSOLETTE – NNI 335509902

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal4 et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 23/11/2023 (V. GUICHARD),
- AOP du 14/11/2017 (290 personnes),
- Plan des vestiaires.

La Commission demande néanmoins la protection de la zone de sécurité inférieure à 1m par revêtement antichoc (par exemple mousse).

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/11/2033 (Date de la Commission).

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 9/30

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN ANDRÉ MAYE 2 – NNI 403120102

Cette installation était classée au Niveau T5 PN jusqu'au 27/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**. Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **05/12/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 10/30

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST SYLVESTRE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 472800101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 02/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de Visite du 31/10/2023 (P. LACOMBE),
- AOP du 15/04/2010 (430 places en tribune et 52 places debout en tribunes).

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

ST SYLVESTRE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 472800102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de Visite du 31/10/2023 (P. LACOMBE),
- Attestation de Capacité du 22/11/2023 (299 places en pourtour).

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

SOS – STADE MUNICIPAL – NNI 473020101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau T6 PN et des documents suivants :

- Attestation de Capacité du 21/11/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 11/30

2.1. Classements initiaux

BIARRITZ - STADE SAINT MARTIN - NNI 641220201

Cette installation est classée au Niveau T3 jusqu'au 27/02/2030.

Date de mise en service : 08/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 08/11/2023 au **Niveau T4 SYN** faisant suite à la demande d'avis préalable du 07/02/2023 pour le changement de revêtement de l'aire de jeu et passage à un gazon synthétique, et des éléments fournis :

- Rapport de Visite du 08/11/2023 (P. SILLARD),
- Plan des Vestiaires,
- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/10/1997,
- PV de Commission de Sécurité du 25/09/2007 mentionnant :
 - > Capacité tribune de 380 places
 - ➤ Effectif permanent 60 personnes
- Rapport de vérification (APAVE) du 06/11/2023,
- Tests d'exigences sportives initiaux (Art.3.2.6.2 des RGS FFF à fournir avant le 08/05/2023 date limite).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **08/05/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

NAVARRENX - STADE FOOTBALL REDUIT 1 - NNI 644160102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire de l'installation du 11/10/2023 au **Niveau Foot A8** et des éléments transmis :

- Plan des vestiaires.

Elle prononce le classement de cette installation au Niveau Foot A8 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la commission).

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES 1 – NNI 642840101

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN jusqu'au 04/10/2029.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation du propriétaire du 29/11/2023, concernant la création d'un bloc vestiaire, club house et la modification de l'entrée de l'installation, et des éléments fournis :

- Lettre d'intention du 29/11/2023 mentionnant la volonté de classement en Niveau T3 SYN post-travaux,
- Plan coté du bloc vestiaire/club house/sécurisation de l'entrée de l'installation,
- Plan côté de l'aire de jeu,
- Rapport de visite complémentaire CDTIS du 11/12/2023 (P. SILLARD), Elle transmet à la CFTIS pour décision.

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 12/30

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

FENIOUX - STADE MUNICIPAL - NNI 791190101

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/02/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** du propriétaire au regard des travaux de mise en place d'un arrosage donnant lieu à l'avis préalable favorable de la CRTIS du 14 Juin 2023, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 06/11/2023 (J. PETIT).

La commission constate la bonne réalisation des travaux de mise en place de l'arrosage.

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

NIORT – COMPLEXE SPORTIF DE LA MINERAIE 1 – NNI 791910801

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du 25/10/2023 de changement de classement en **Niveau T6 PN**. Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/12/2033** (Date de la Commission).

NIORT - COMPLEXE SPORTIF DE LA MINERAIE 2 - NNI 791910802

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du 25/10/2023 de changement de classement en **Niveau T6 PN**. Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/12/2033** (Date de la Commission).

NIORT - COMPLEXE SPORTIF DE LA MINERAIE 3 - NNI 791910803

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du 25/10/2023 de changement de classement en **Niveau T7 PN**. Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **05/12/2033** (Date de la Commission).

ST VARENT - STADE DES GRANDES VERSENNES 2 - NNI 792990102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du 25/10/2023 de changement de classement en **Niveau T6 PN**. Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **05/12/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 13/30

VAL EN VIGNES (CERSAY) - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 790630102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/10/2023 pour la **création d'un terrain Niveau T6 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions,
- Courrier de contraintes foncières,
- Divers plans,
- Plan côté du Bloc Vestiaire,
- Gazon synthétique et couche de souplesse (65mm),
- Remplissage rafle de maïs.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour la création d'un terrain Niveau T6 SYN.

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

FLEURE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 860990103

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

Elle classe cette installation au Niveau A8 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

FLEURE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 860990101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 02/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/05/2023 (P. HERAULT),
- Rapport de visite de levée des non-conformités du 17/11/2023 (P. HERAULT),

La CRTIS constate la levée des non-conformités majeures mentionnées dans le PV CRTIS n°10 du 6 Juin 2023.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 14/30

Elle classe cette installation au Niveau T4 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la commission).

FLEURE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 860990102

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 02/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de levée des non-conformités du 17/11/2023 (P. HERAULT),

La CRTIS constate la levée des non-conformités majeures mentionnées dans le PV CRTIS n°10 du 6 Juin 2023.

Elle classe cette installation au Niveau A8 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la commission).

VOUNEUIL SOUS BIARD – STADE DES ARCHES – NNI 862970201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation au **Niveau T5 PN** du propriétaire et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 10/10/2023 (P. TEXIER),

Elle confirme le classement de cette installation au Niveau T5 PN jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

VOUZAILLES – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 862999901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 27/11/2023 en **Niveau Futsal 4.** La commission reste dans l'attente des documents suivants :

- Plan des vestiaires et plan de masse,
- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

LUSSAC LES CHATEAUX - GYMNASE COMMUNAUTAIRE - NNI 861409901

Cette installation était classée au Niveau Futsal4 jusqu'au 07/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau Futsal4 et des documents transmis :

- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/12/2033 (Date de la Commission).

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 15/30

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

Cette installation est classée en Niveau T6 s jusqu'au 07/07/2030.

Date de mise en service: 09/11/2023

A la suite de l'avis préalable favorable du 04/07/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un passage du **Niveau T6 s** au **Niveau T4 SYN.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du 08/12/2023 du propriétaire en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. DESAINTJEAN du 09/11/2023,
- AOP du 24/08/2019 (300 personnes en pourtour),
- Plan de Masse,
- Plan de l'aire de jeu,
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 09/05/2024 date limite).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **09/05/2024** (Date de la mise en service), **en attendant les tests in-situ.**

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 16/30

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LA ROCHELLE - STADE LE PARCO 1 - NNI 173000101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E5** jusqu'au **07/12/2023**.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E5.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 249 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,56U2h (EhMini/EhMoy): 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 23/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

LAGORD – STADE DU MOULIN BENOIT 1 – NNI 172000101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 215 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,52▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 - PV N° 4

PAGE 17/30

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

USSEL – STADE ROGER LIENAUD – NNI 192750101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 186 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,44 > U2h (EhMini/EhMoy): 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 29/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

USSEL – STADE D'EYBRAIL 2 – NNI 192750202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 16/09/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 122 LUX

> U1h (EhMini/EhMaxi): 0,49 ➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 29/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ALLASSAC - STADE LE COLOMBIER - NNI 190050101

Cet éclairage est classé au Niveau E6 jusqu'au 29/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage du 06/11/2023 du propriétaire pour le changement de source lumineuse et passage au LED de l'éclairage.

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 27/01/2023 précisant :

- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 68m
- Implantation symétrique : 15,00m Ligne de Touche et 15,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 25,00 m
- 3 projecteurs par mâts : AAA-LUX (1550W)
- Température Couleur : 5000 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1

TÉL. 05 45 61 83 90



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 18/30

- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 65,6°
- Glare Rating Max: 41
- Résultats pour un Niveau E6 LED :
 - > Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 178 LUX
 - > U1h (EhMini/EhMaxi): 0,67
 - > U2h (EhMini/EhMoy): 0,84

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AUZANCES – STADE PAUL VOZELLE – NNI 230130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11/08/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 167 LUX
- ➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- > U2h (EhMini/EhMoy): 0,63

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 30/08/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 19/30

2.2. Confirmations de niveau de classement

PRIGONRIEUX – COMPLEXE SPORTIF N° 1 – NNI 243400101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 du propriétaire.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 251 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,63U2h (EhMini/EhMoy): 0,85

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAINT PARDOUX LA RIVIERE – STADE FRANCIS DUBUISSON – NNI 244790101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/05/2023 du propriétaire pour un **Niveau E5 LED** : Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation

- Etude d'éclairage en date du 09/10/2023 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 65m
- Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche et 26,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 4 projecteurs par mât : 3x AAA-LUX WS2507 + 1x AAA-LUX WS2707
- Puissance : 1700 Watts - Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 49
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 67,1°
- Résultats pour un Niveau E5 LED :
 - > Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 260 LUX
 - ➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,63
 - > U2h (EhMini/EhMoy): 0,81

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED**, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON 1 - NNI 332810201 (CFTIS DU 23/11/2023)

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 23/11/2025.

MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON 3 - NNI 332810203 (CFTIS DU 23/11/2023)



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 20/30

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 24/10/2027.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23/11/2027.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

EYSINES - PLAINE DE JEUX DU PINSAN 7 - NNI 331620107

Cet éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 29/12/2023.

La commission prend note de la demande de classement initial d'éclairage de l'installation du propriétaire en **Niveau E5 LED**, et des éléments suivants :

- Étude d'éclairage du 12/09/2023 précisant :

- La hauteur de feu : 22m
- Le type de luminaire : LED
- Implantation symétrique : 2 x 2 Mâts latéraux (5 projecteurs par mât)
- Marque des projecteurs : PERFOMANCE IN LIGHTING (Laser +30 Extreme) 1500 Watts
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Résultats photométriques pour un Niveau E5 LED :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 258 LUX
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) 0,45 (rappel RG U1h ≥ 0,50 pour un Niveau E5)
 - ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **23/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans)

LE TEICH - PARC DES SPORTS 2 - NNI 335270202

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend note de la demande de classement initial d'éclairage de l'installation du propriétaire en **Niveau E6 LED**, et des éléments suivants :

- Étude d'éclairage du 06/12/2022 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : PHILIPS (2 x BVP518 LED A35-NB -1010 Watts et 1 x BVP528 LED A35-WB 1500 Watts)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating: 45,2
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 64,8°
- Résultats photométriques pour un Niveau E6 LED :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 190 LUX
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,28 (rappel RG U1h ≥ 0,40 pour un Niveau E6)
 - V2h (EhMini/EhMoy): 0,54 (rappel RG U2h ≥ 0,60 pour un Niveau E6)

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED jusqu'au 16/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

LE TEICH – PARC DES SPORTS 3 – NNI 335270203

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend note de la demande de classement initial d'éclairage de l'installation du propriétaire en **Niveau E5 LED**, et des éléments suivants :

- Étude d'éclairage du 06/12/2022 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 21/30

- 4 projecteurs par mât : PHILIPS (2 x BVP528 LED T35-NB -1550 Watts, 1 x BVP528 LED T35-WB -1550 Watts et 1 x BVP518 LED A35-WB 1000 Watts)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating: 46,0
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 66,6°
- Résultats photométriques pour un Niveau E5 LED :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 305 LUX
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,35 (rappel RG U1h ≥0,50 pour un Niveau E5 et U1h ≥ 0,40 pour un Niveau E6)
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54 (rappel RG U2h ≥ 0,60 pour un Niveau E5 et E6)

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED jusqu'au 16/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

ST SYMPHORIEN - STADE PIERRE LARUE - NNI 334840101

L'éclairage de cette installation était classé au Niveau E7 du 08/01/2020,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E7 LED** à la suite du changement de source lumineuse, n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable auprès de la CRTIS en amont, et des éléments fournis :

- Etude d'éclairage en date du 06/10/2020 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation asymétrique : 6,00 et 18,00 m Ligne de Touche et 16,00 et 20,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 24,00 m
- 3 projecteurs par mât : OPTIVISION LED BVP528 (1500 Watts)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating: 46,8
- Résultats photométriques pour un Niveau E7 LED :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 144 LUX
 - ➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,35
 - ➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,54

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED jusqu'au 23/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

CAMBLANES ET MEYNAC - STADE DE LA LANDE 1 - NNI 330850101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **14/09/2024**.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un Niveau E5 LED du 07/02/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 LED.

Résultats photométriques :

- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 318 LUX
- > U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46 (rappel RG U1h ≥ 0,50 pour un Niveau E5)
- ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 LED jusqu'au 02/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°4 - NNI 332810204

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 14/09/2024.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un Niveau E5 LED du 10/01/2023,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 LED.

Résultats photométriques :

- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 324 LUX
- > U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,39 (rappel RG U1h ≥ 0,50 pour un Niveau E5 et U1h ≥ 0,40 pour un Niveau E6)
- ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 LED jusqu'au 06/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 22/30

ST SEURIN SUR L'ISLE – STADE FERNAND SASTRE 1 – NNI 334780101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 29/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 301 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,41U2h (EhMini/EhMoy): 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

ARSAC - STADE DE LA BERGERIE 1 - NNI 330120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 du propriétaire.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 225 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,52▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 1 – NNI 331990101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 217 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,47▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/10/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 3 – NNI 331990103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 04/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E6.

Résultats photométriques :

- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 143 LUX
- > U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,27 (rappel RG U1h ≥ 0,40 pour un Niveau E6)
- > U2h (EhMini/EhMoy) : 0,52 (rappel RG U2h ≥ 0,60 pour un Niveau E6)

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/10/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/09/2023 pour un Niveau E5 LED :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 07/07/2023 précisant :

- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Implantation asymétrique : 3,50 et 5,50m Ligne de Touche et 18,00 Ligne de But

TÉL. 05 45 61 83 90

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 4 projecteurs par mâts : ALTIS LED GEN 4



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 23/30

- Puissance installée : 24,72 kW- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68°

- Glare Rating Max: 47

- Résultats pour un Niveau E5 LED :

Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 266 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,69U2h (EhMini/EhMoy): 0,85

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ASTAFFORT – STADE NOUGUERRASSE 1 – NNI 470150101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au Niveau E7.

Résultats photométriques :



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 24/30

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 105 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,37▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,60

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 04/12/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

AGEN - STADE ROBERT RABAL - NNI 470010201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EEntrainement jusqu'au 09/07/2017.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement au Niveau E7.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 138 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,42U2h (EhMini/EhMoy): 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 30/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

GONTAUD DE NOGARET – STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 471100101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 07/12/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E7.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 117 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,46U2h (EhMini/EhMoy): 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 30/10/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

LA SAUVETAT DU DROP - STADE INTERCOM. PIERRE PERIE 1 - NNI 472900101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 24/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 221 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,44▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

ST SERNIN – STADE ROGER POITEVIN – NNI 472780101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 30/11/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E7.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 114 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,25U2h (EhMini/EhMoy): 0,48

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 13/12/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

TONNEINS – STADE VALMY GRAND 1 – NNI 473100201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 07/12/2023.

TÉL. 05 45 61 83 90

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E7.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 126 LUX



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 25/30

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,25U2h (EhMini/EhMoy): 0,43

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 30/10/2023 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BIARRITZ – STADE SAINT MARTIN – NNI 641220201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 29/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E5** du propriétaire, à la suite de **l'avis préalable du 07/11/2023** et des éléments fournis :

Type source éclairage : LED.

- Résultats photométriques :
- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi): 0,58U2h (EhMini/EhMoy): 0,78
- ➤ Points Bis conformes

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 24/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

BIZANOS – STADE HYDRON 2 – NNI 641320102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 18/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E5** du propriétaire, à la suite du changement des luminaires pour passage au LED, sans demande d'avis préalable, et des éléments fournis :

Type source éclairage : LED.

- Etude Photométrique du 25/05/2023 précisant :
- Aire de jeu 105 m x 68 m
- 6 projecteurs Altis G4 (5700 Kelvins)
- Implantation 2x2 mâts latéraux : recul ligne touche 5,5 m ; recul ligne de but 17,5 m
- Hauteur de feu : 18m
- Glare Rating max: 47
- Résultats photométriques prévus :
- Résultats photométriques pour un Niveau E5 :
 - > Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 266 LUX
 - ➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,51
 - ➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75
 - ➤ Points Bis conformes

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 26/30

OS MARSILLON - STADE MUNICIPAL - NNI 644310101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 13/10/2023 au **Niveau E7.** Résultats photométriques :

- > Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 51 LUX (rappel RG EhMoy ≥ 75 LUX minimum pour un Niveau E7)
- > U1h (EhMini/EhMaxi): 0,49
- > U2h (EhMini/EhMoy): 0,69

Au regard des résultats photométriques concernant l'Éclairage Moyen Horizontal (puissance lumineuse insuffisantes sur l'aire de jeu), la commission *ne peut prononcer le classement en Niveau E7* de cet éclairage. Elle note la présence de cet éclairage sur la base de données fédérale (EEntraînement). *Elle rappelle que cette appellation EEntraînement ne permet à aucune compétition officielle de s'y disputer*.

NAVARRENX - STADE FOOTBALL REDUIT - NNI 644160102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 13/10/2023 et des documents présentés :

- Étude d'éclairage du 20/10/2021 précisant :
- Hauteur de feu 16 m
- Implantation de 2 mâts latéraux (recul ligne de touche : 3m)
- Type de luminaires : **LED**
- 4 projecteurs PHILIPS 3112025 LASER+30 1580W
- Résultats photométriques pour un Niveau E7 :
 - > Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 70 LUX (rappel RG EhMoy ≥ 75 LUX minimum pour un Niveau E7)
 - > U1h (EhMini/EhMaxi): 0,14
 - > U2h (EhMini/EhMoy): 0,28

Au regard des résultats photométriques concernant l'Éclairage Moyen Horizontal inférieur au cahier des charges fédéral (puissance lumineuse insuffisante sur l'aire de jeu), la commission *ne peut prononcer le classement* de cet éclairage. Elle note la présence de cet éclairage sur la base de données fédérale (EEntraînement). *Elle rappelle que cette appellation EEntraînement ne permet à aucune compétition officielle de s'y disputer*.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ANGLET – STADE SAINT JEAN – NNI 640240101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 23/08/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire du 12/11/2023 au **Niveau E5.** Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 204 LUX

U1h (EhMini/EhMaxi): 0,51U2h (EhMini/EhMoy): 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

ANGLET – STADE CHOISY – NNI 640240201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 29/10/2023.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire du 12/11/2023 au **Niveau E5.** Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 235 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 27/30

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- **4. AFFAIRES DIVERSES**

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

- 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SECONDIGNY - STADE PAUL GUIGNARD - NNI 793110101

Cet éclairage est classé Niveau E6 jusqu'au 26/01/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E6** faisant suite à l'avis préalable CRTIS du 4 Avril 2023 pour passage au LED de l'installation.

Type source éclairage : LED Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 171 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40 ➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 20/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

- 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VOUZAILLES – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 862999901

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 27/11/2023 en Niveau EFutsal 4.

Source lumineuse : Iodure métallique

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 248 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,41
➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,63



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 28/30

Elle classe cet éclairage au Niveau EFutsal 4 jusqu'au 24/11/2027 (Date du contrôle +4 ans=).

LUSSAC LES CHATEAUX - GYMNASE COMMUNAUTAIRE - NNI 861409901

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 27/11/2023 en Niveau EFutsal 4.

Source lumineuse : **LED** Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 269 LUX

> U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,22 (rappel RG U1h ≥ 0,40 pour un Niveau EFutsal 4)

> U2h (EhMini/EhMoy) : 0,46 (rappel RG U2h ≥ 0,65 pour un Niveau EFutsal 4)

Elle ne peut prononcer de classement pour cet éclairage au regard des valeurs obtenues.

Un réglage des luminaires peut permettre de retrouver des valeurs U1h et U2h conformes aux attentes règlementaires.

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 2 – NNI 860070102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire du 03/11/2023 au Niveau E7.

Type source éclairage : LED Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 58 LUX (≥ 75 LUX minimum demandés pour un Niveau E7)

➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,11

> U2h (EhMini/EhMoy) : 0,31 (rappel RG U2h ≥ 0,40 pour un Niveau E7)

Elle ne peut prononcer de classement pour cet éclairage au regard des valeurs obtenues.

LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI – NNI 861370101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 22/07/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E5** faisant suite à l'avis préalable CRTIS du 09/05/2023 pour un passage au LED de l'éclairage de l'installation.

Type source éclairage : LED.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 271 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,70➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,84

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 25/10/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

PAYROUX - STADE ALAIN DE L'ALLIER - NNI 861890101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 09/06/2024.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 132 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,62▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,79

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

POITIERS – COMPLEXE SPORTIF SAINT NICOLAS – NNI 861940101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 21/02/2024.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 153 LUX

> U1h (EhMini/EhMaxi): 0,52



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 29/30

> U2h (EhMini/EhMoy): 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

CENON – STADE DES SOURCES – NNI 860460101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 17/01/2024.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire au Niveau E6.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 160 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,47 ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

CIVRAY – STADE DE BEAUSEJOUR – NNI 860780101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 02/06/2024.

Type source éclairage : lodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement du propriétaire au **Niveau E5** à la suite d'une opération de relamping.

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 204 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,52▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **08/11/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND 4 – NNI 860410104

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/12/2023 pour un Niveau E5 LED :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de Masse de l'installation
- Etude d'éclairage en date du 07/06/2023 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 19,00 m
- 4 projecteurs par mât : PHILIPS BVP528 OUT A35 (1505 W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating: 48,8
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 62,4°
- Résultats pour un Niveau E5 LED :
 - > Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 280 LUX
 - > U1h (EhMini/EhMaxi): 0,57
 - ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,79

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023 – PV N° 4

PAGE 30/30

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial au **Niveau E6** du propriétaire faisant suite à l'avis préalable du 10 janvier 2023.

Type source éclairage : LED Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 210 LUX

▶ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,44▶ U2h (EhMini/EhMoy): 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2027 (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

SOLIGNAC – STADE RAYMAND BREUIL – NNI 871920101

L'éclairage de cette installation était classé au Niveau E7 jusqu'au 16/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au Niveau E7 du propriétaire.

Type source éclairage : lodure Metallique

Résultats photométriques :

> Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 146 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,24 ➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 27/11/2025 (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE, Président Anne-Laure GONCALVES, Secrétaire de séance

Procès-verbal du **05/12/2023** transmis à la CFTIS, validé le 2 janvier 2024 par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 09 janvier 2024 Date limite envoi dossiers : 02/01/2024